	Date : le 3 septembre 2023	**CONVOCATION**
	Emetteur : Véronique COSNFROY	
	ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE Le mercredi 20 septembre 2023 à 19h30 au FJT 162 Rue Régis Messac, 50200 Coutances	

Convoqués	Tous les adhérents de l'Association Coutances Judo

Le comité directeur du club a le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Extraordinaire de Coutances Judo qui se tiendra :

le mercredi 20 septembre à 19h30
au FJT 162 Rue Régis Messac, 50200 Coutances

L'ordre du jour est l'approbation des nouveaux statuts.

Un vin d'honneur sera offert à l'issue de l'AGE.

Le comité directeur de Coutances Judo

Rappel Art 9 : « L'assemblée générale se compose de tous les membres actifs de l'association, âgés de 16 ans au moins le jour de l'assemblée et à jour de leurs cotisations.
Les représentants légaux des licenciés âgés de moins de 16 ans ont procuration pour voter dans la limite d'une voix pour l'ensemble des moins de 16 ans de leur foyer….. »

Art 13 : « …..L'assemblée générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau, à l'issue d'un délai de 30 minutes. Elle peut alors valablement délibérer, quelque soit le nombre des membres présentés et représentés. Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents et éventuellement représentés. »

POUVOIR
AGE du mercredi 20 septembre 2023

Je soussigné(e) (1) :

demeurant à :

donne pouvoir à :

demeurant à :

à l'effet :
• de voter en mon nom pour l’approbation ou non des nouveaux statuts de Coutances Judo

Et d'une façon générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des présentes.

Fait à :

le :

LE MANDATAIRE	LE MANDANT
("accepté" et signature)	("bon pour pouvoir" et signature)